

**Séance du :** 23 juin 2022

n° 19\_2022

**L'an deux mille vingt et deux, le 23 juin à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la réunion peut se tenir par visioconférence, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque titulaire peut disposer de deux pouvoirs, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

Monsieur Jean Lagoutte est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

ADROIT Sophie, ARDON Judith, MARTY Hélène, NACCACHE Nathalie, VILESPY Estelle

BODIN Pierre, BONDOUY Guy, CASSAN Jean-Clément, FABRE Christian, FERRET Michel, GREFFIER Philippe, HEBRARD Gilbert, ITIER Alain, JULLIN Olivier, LAGENTE Christian, LAGOUTTE Jean, PETIT Jean-Marie, PORTET Christian, SCHMIDT Alain, VELAND Raymond, ZANATTA Rémy

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

BEAUDONNET Maryline

DATCHARRY Didier

<p><b>En exercice : 63</b> <b>Présents : 23</b></p>
---

**Avaient donné pouvoir :**

<p><b>Nombre de voix : 23</b></p>
-----------------------------------

**Excusés :**

BIGNON Christine, BOUSQUET Alexia, CAMPGUILHEM Sandrine, CESSÉS Evelyne, CORROIR Véronique, EXPERT Reine, GLEYESSES Lison, LATCHE Catherine, MARECHAL Martine, MIR Virginie, VAUTHIER Marie-Hélène, VERCRUYSSSE Sandrine,

BARBASTE Philippe, BARTHES Serge, BATIGNE Robert, CAMINADE Christian, CLAVEL Thierry, DEMANGEOT François, GELI Bertrand, GUIRAUD Dominique, LAVIGNE Gérard, KONDRYSZYN Serge, MAZAS Christian, MENGAUD Marc, MERCIER Alain, METIFEU Marc, MONOD Pierre, PEDRERO Roger, POISSON Henri, RAMONDA Hervé, SERRANO Serge, VIDAL Pierre

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège :* Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif :* 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - T

Courriel : contact@payslauragais.com

<p><b>REÇU EN PREFECTURE</b></p>
----------------------------------

Le 04/07/2022

Application agréée E-legalite.com

**Objet : Mandat au Président de dépôt de la candidature ATI-FEDER du PETR du Pays Lauragais**

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais ;

Vu le Contrat de ruralité signé entre le PETR du Pays Lauragais et l'Etat sur la période 2018-2020,

Vu le Contrat Territorial Occitanie signé entre le PETR du Pays Lauragais et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranées sur la période 2018-2021 et ses dispositifs bourgs centre et dotation expérimentation – innovation,

Vu la délibération n°58/2021 du 9 décembre 2021 autorisant le Président à conclure un nouveau Contrat Territorial Occitanie avec la Région sur la période 2022-2027

Monsieur le Président rappelle que le PETR est signataire d'un Contrat Territorial avec la Région Occitanie sur la période 2018-2021 (précédé d'un Contrat Régional Unique).

Il donne lieu à l'examen en comité de pilotage de programmes opérationnels par semestre.

Concernant le CTO 2018-2021, il s'accompagne de 2 dispositifs spécifiques : Les contrats bourg centre (10 contrats signés ou en voie de signature) et le dispositif dotation expérimentation-innovation qui s'articule pour notre territoire autour de 2 thématiques :

- Accompagner les projets éco-responsables autour du Canal du Midi
- Faire du Lauragais un Territoire à Energie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et une économie locale respectueuse de l'environnement

Monsieur le Président rappelle également qu'une nouvelle contractualisation est en cours d'élaboration sur la période à venir sur l'ensemble du PETR et devrait se concrétiser prochainement. Elle sera étroitement liée à la candidature Leader du territoire.

Il précise que la Région Occitanie, autorité de gestion des fonds européens, a lancé un appel à Manifestation d'Intérêts au titre des Approches Territoriales Intégrées (ATI) dans le cadre de la Priorité 5 du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027.

Seuls les territoires porteurs d'un Contrat Territorial Occitanie peuvent candidater à cet AMI qui se veut complémentaire à ces contrats intégrateurs.

Sans rattachement à une ATI, les projets ne pourront obtenir de financement FEDER.

Le bureau syndical propose donc de déposer une candidature à cet ATI sur la base du projet de territoire du PETR et notamment les axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires
  - Soutenir et développer la filière touristique
  - Dynamiser l'économie et faciliter les créations d'emplois
  - Accompagner l'agriculture en Lauragais
- Axe 2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique
  - Faire du Lauragais un territoire énergétiquement neutre en 2030 puis à énergie positive en 2050

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - T

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/07/2022

Application agréée E-legalite.com

- o Impulser une « démarche mobilité », renforcer les circulations douces et la multimodalité, compléter la mise en accessibilité du territoire
- o Préserver les ressources et les espaces naturels et agricoles, ainsi que les paysages

La transition énergétique est à la fois une orientation à part entière et une orientation transversale.

- Axe 3 : Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire
  - o Dynamiser les cœurs de ville et de village
  - o Valoriser le patrimoine naturel et culturel comme facteur d'attractivité et de qualité de vie et maintenir la cohésion sociale sur le territoire
  - o Répondre aux besoins en équipements et services de la population (Hébergement d'urgence pour les populations fragiles et marginalisées)
  - o Lutter contre la désertification médicale (proposition d'ajout pour possibilité de financement FEDER des centres de santé et maisons de santé pluridisciplinaires; ou spécifiques)
- Axe transversal : Accompagner le territoire et les EPCI, optimiser le portage des actions collectives
  - o Soutenir et développer une animation territoriale au niveau du PETR du Pays Lauragais

Monsieur le Président précise que si cette candidature est retenue, elle donnera lieu à la signature d'une convention d'association sur 2022-2027, et permettra aux projets éligibles de bénéficier de financements européens sous réserve des fonds disponibles.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

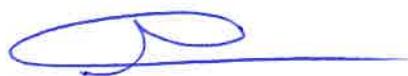
**Après délibération, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à candidater à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'ATI-FEDER proposé par la Région Occitanie
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 23 juin 2022

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais*

*Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - T*

*Courriel : contact@payslauragais.com*

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 04/07/2022**

Application agréée E.legalite.com